

Cadre Intégré pour la Guinée

Document conceptuel

1. Contexte de l'Initiative de Cadre Intégré pour la Guinée

1. Les autorités guinéennes ont introduit une demande pour que la Guinée, qui fait partie du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) bénéficie du programme « Cadre Intégré ». L'initiative de ce programme a pour origine la Conférence Interministérielle de l'OMC à Singapour (décembre 1996) qui a mandaté une réunion de haut niveau pour faciliter une meilleure intégration des Pays les Moins Avancés (PMA) aux échanges commerciaux internationaux. Les agences participantes sont le Centre International pour le Commerce, la CNUCED, le FMI, l'OMC, le PNUD et la Banque Mondiale. Après une phase initiale d'application de l'initiative du cadre intégré, une réunion des responsables de ces six institutions a redéfini les modalités du Cadre Intégré afin d'ancrer cette initiative dans les stratégies de développement national. En 2002, un Trust Fund a été créé pour augmenter les retombées en faveur des pays les moins développés. Les contributeurs de ce Trust Fund sont le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande Bretagne, l'Irlande, le Japon, la Norvège, les Pays Bas, la Suède, la Suisse, les USA, le PNUD, l'Union Européenne, la Banque mondiale. Des études pilotes ont concerné le Cambodge, la Mauritanie et Madagascar ; elles ont permis de tester la démarche.

2. Une mission de la Banque mondiale, composée de Messieurs Ezzeddine Larbi, Economiste Principal et de Gérard Chambas, consultant, chef d'équipe nommé pour diriger l'Etude Diagnostic d'Intégration Commerciale (EDIC), point initial du projet Cadre Intégré, s'est rendue à Conakry du 15 au 20 septembre 2002. Au cours de cette période, la mission de reconnaissance a rencontré de nombreuses personnalités gouvernementales (Commerce et Industrie, Agriculture et Elevage, Economie et Finances, Mines, Pêche et Aquaculture, Tourisme et Artisanat, Transports et Travaux Publics), des représentants des opérateurs économiques du secteur privé ainsi que des représentants de divers bailleurs de fonds. Conformément aux termes de référence, Gérard Chambas a rencontré à Genève le 30 octobre 2002 les personnes en charge de la politique commerciale de la Guinée à l'OMC, au centre de Commerce International.

3. La mission a rappelé les objectifs de l'Initiative de Cadre Intégré et ses principales modalités. L'ensemble des Ministres et hauts responsables rencontrés avaient été informés de l'initiative de Cadre Intégré et de l'intervention d'une mission préliminaire. Un programme de travail prévoyant l'ensemble des contacts utiles et diverses réunions de travail avait été établi préalablement à la mission. Un Comité National de Suivi du Cadre Intégré (composition en annexe) a été créé et avait tenu des réunions avant l'arrivée de la mission. Ce Comité a discuté, lors d'une réunion plénière, des résultats de la mission préliminaire et des orientations de la mission principale.

4. L'initiative de Cadre Intégré est particulièrement bien accueillie et répond à une forte attente. Les autorités guinéennes ont fait part de l'orientation de leur politique économique en faveur d'une promotion des exportations non minières. Pour cela, elles souhaitent saisir l'occasion offerte par l'Initiative de Cadre Intégré afin de définir un plan d'action global,

assorti de priorités pour que les échanges commerciaux deviennent un instrument majeur de la politique de développement. Après validation par les autorités, ce plan d'action devrait s'insérer dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce plan seraient alors recherchées auprès de la Communauté des bailleurs de fonds.

5. Les autorités guinéennes ont depuis plusieurs années constaté la faiblesse des exportations guinéennes, à l'exception des exportations minières. Elles ont cherché à remédier à cette faiblesse des exportations non minières (cf. infra). Ainsi, parmi de nombreuses initiatives, peuvent être cités le Projet de Promotion des Exportations Agricoles¹ (PCPEA) créé en août 1992 avec l'appui de la Banque Mondiale ainsi que le Programme Cadre de Soutien au Secteur Privé (PCSDSP) appuyé par le PNUD. Cependant, malgré ces initiatives, la Guinée demeure largement en marge des échanges internationaux en raison de handicaps nombreux et importants. L'opinion fréquemment émise est que l'accès aux échanges extérieurs est fortement freiné par une combinaison d'obstacles agissant comme des facteurs de blocage complémentaires. Cette situation a fortement réduit dans le passé l'impact de projets sectoriels : lever certains handicaps a pu s'avérer peu efficace dans la mesure où d'autres obstacles complémentaires aux précédents subsistaient.

6. La promotion des exportations notamment agricoles à la fois sur les marchés régionaux et les marchés internationaux « au grand large » est considéré par l'ensemble des responsables comme un des moyens les plus efficaces pour réduire la pauvreté. A ce titre, les politiques qui émaneront de l'initiative du Cadre Intégré renforceront celles identifiées dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

7. Des réunions avec des opérateurs économiques (Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat, Chambre des Mines, Conseil National du Patronat Guinéen, Chambre d'Agriculture) ont permis de préciser le contenu de l'initiative de Cadre Intégré. Le secteur privé a indiqué l'ampleur particulièrement importante des obstacles auquel il est confronté. Ces difficultés ont été explicitées récemment dans un Mémoire CCIAG-Patronat de 2002 et aussi lors des entretiens de la mission avec différents organismes représentant les opérateurs privés. Les difficultés les plus importantes sont a) les tracasseries administratives (difficultés d'accès aux textes fiscaux et douaniers, ambiguïté et parfois manque de cohérence des textes législatifs et réglementaires notamment fiscaux et douaniers), b) une pression fiscale considérée « excessive » probablement en raison de la concentration de la charge fiscale sur un petit nombre d'opérateurs, c) un cadre juridique et réglementaire incertain, d) un crédit peu accessible notamment pour les crédits à moyen terme, e) un coût des crédits élevé, f) des barrages routiers caractérisés par la multiplicité des services administratifs impliqués et le versement de sommes occultes, g) des arriérés publics, h) une concurrence déloyale d'opérateurs opérant en fraude etc.).

8. L'initiative de Cadre Intégré est perçue par l'ensemble des interlocuteurs comme une occasion à ne pas manquer pour mettre en lumière ces obstacles et pour articuler des politiques visant à lever les difficultés qui empêchent la Guinée de s'intégrer dans le commerce international. L'attente suscitée par cette Initiative est d'autant plus grande que le contexte des échanges des pays de la sous-région évolue rapidement. D'une part, en Afrique de l'Ouest s'est constituée, à partir d'une union monétaire, une zone économique d'intégration régionale, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

¹ Le projet PCPEA est en voie de fermeture mais des initiatives sont actuellement prises pour prolonger son action.

D'autre part, les pays membres de la CEDEAO mais qui n'appartiennent pas à l'UEMOA (Gambie, Ghana, Guinée, Nigeria et Sierra Léone) ont décidé la constitution prochaine d'une union monétaire la Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO). L'objectif est à terme la constitution d'une zone monétaire unique qui se substituera aux zones UEMOA et ZMAO.

2. Cadre macroéconomique et évolution du commerce

2.1. Le cadre de la politique macroéconomique : des changements radicaux

9. La Guinée est un pays bénéficiant d'une importante dotation en ressources naturelles favorables à une agriculture diversifiée (sols riches, précipitations régulières, diversité climatique) ; elle dispose aussi de ressources minières exceptionnelles (bauxite avec 25 % des réserves mondiales connues, diamants, or, minerai de fer) et aussi d'un potentiel hydroélectrique considérable et largement inexploité.

10. Dès son accession à l'Indépendance en septembre 1958, la Guinée opte pour un système d'économie dirigée ; elle développe alors un large secteur d'entreprises publiques et décourage l'initiative privée. A partir de 1975, l'activité minière prend une importance croissante. Le choc pétrolier de 1979-80 combiné avec une chute des prix de la bauxite compromettent une croissance fondée sur les produits miniers et sur un secteur d'entreprises publiques désormais en difficulté.

11. Les difficultés économiques du début des années quatre-vingt et le changement de régime politique en 1984 donnent le signal des réformes. En 1986, dans le cadre d'un Programme de Réforme Economique et Financière (PREF) appuyé par la Banque mondiale et le FMI, la Guinée s'engage dans une politique d'ouverture vis-à-vis de l'extérieur et de retour aux mécanismes de marché. L'objectif central des réformes est de réduire la forte surévaluation du franc guinéen et aussi de réformer un régime commercial fondé sur le contrôle des prix, les subventions à la consommation, et l'application de programme nationaux d'importations et d'exportation. Il s'agit de réduire les déséquilibres macroéconomique et d'améliorer les conditions de vie de la population. Il s'agit également de créer un environnement propice à l'activité des entreprises privées. Ces politiques se heurtent à d'importantes rigidités et la croissance demeure faible

12. Afin de promouvoir les réformes, la Guinée bénéficie du soutien de différents bailleurs de fonds. Ainsi, en 1990, un crédit d'ajustement sectoriel « Promotion du Secteur Privé » de la Banque Mondiale a pour objectif d'améliorer l'environnement du secteur privé. Ce crédit est suivi par un crédit sectoriel en faveur de l'Ajustement du Secteur financier (1994) vise à renforcer le secteur financier. En 1997-98 devant l'ampleur des obstacles à un développement du secteur privé, un Programme Cadre pour le Développement du Secteur privé est engagé avec le concours de diverses institutions du système des Nations Unies (PNUD, ONUDI, FAO, BIT). Ce programme découle des réflexions engagées pour l'élaboration du Programme National de Développement Humain (PNDH) développé à partir de la Lettre de Développement Humain (LPDH). Le cadre juridique défavorable au développement du secteur privé devrait être amélioré par le Programme d'Assistances à la Justice qui bénéficie du concours de la Banque Mondiale.

13. De nombreux programmes successifs soutenus notamment par le FMI² et la Banque Mondiale ont cherché à promouvoir stabilisation et ajustement de l'économie guinéenne. L'année 1996 est marquée par l'arrivée d'un gouvernement réformiste. Dès la fin 1996, devant des déséquilibres macroéconomiques persistants, les autorités adoptent une stratégie de développement faisant largement appel au secteur privé et visant à améliorer les conditions de vie notamment des plus pauvres (*Guinée, Vision 2010*, décembre 1996).

14. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) finalisé définit une stratégie pour réduire l'incidence de la pauvreté de 40,3 % en 1994 à 30 % en 2010. Cette stratégie repose sur une croissance soutenue et la création de revenus notamment dans le secteur rural, sur l'accès aux services de base et sur une amélioration des capacités institutionnelles et de la gouvernance. De manière complémentaire au DSRP, le Programme National d'Action (PNA) vise à mettre en perspective sur l'ensemble de la décennie 2001-2010 les actions à engager. Le Gouvernement Guinéen compte renforcer le DSRP par les conclusions du projet Cadre Intégré.

22 L'évolution macroéconomique : croissance irrégulière et pauvreté persistante

15. Avec un PIB par tête de 394 \$ en 2001, la Guinée appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés (Tableau 1), une réduction de 32 pour cent par rapport à 1996 suite à la dépréciation du franc Guinéen pendant cette période. Exprimés en pouvoir d'achat le PIB par tête est de \$2162, en augmentation de 17 pour cent depuis 1996.

16. De 1992 à 1996, la croissance du PIB réel est supérieure à 4 % par an. Avec un taux d'accroissement démographique de 3,2 %, le revenu réel par tête progresse lentement. Sur la période 1996-2001, le développement de la Guinée est gêné par deux handicaps exogènes : a) l'insécurité aux frontières³ avec l'afflux d'un nombre important de réfugiés, b) le déclin des prix mondiaux de la bauxite et de l'alumine, qui constituent des exportations essentielles et c) l'augmentation des prix des produits pétroliers. Au cours de la période 1996-2000, la conjoncture se dégrade continuellement : ainsi, la croissance du PIB réel passe de 5,2 % en 1997 à 2% en 2000. L'année 2001 marque une reprise puisque, malgré de graves inondations en Haute Guinée, la croissance revient à 3,6 % en 2001. Cette reprise de 2001 semble se poursuivre en 2002 avec une prévision de taux de croissance de 4,2%. Cependant, compte tenu de la dépendance de l'économie guinéenne vis-à-vis du secteur minier, la conjoncture reste toujours marquée par la faiblesse des prix mondiaux de la bauxite, par les perspectives incertaines de ce secteur handicapé par un accroissement des coûts de production.

17. L'inflation mesurée à travers l'évolution de l'indice des prix à la consommation progresse de 3,0 % en 1996 à 6,8 % en 2000 avant de revenir à 5,4 % en 2001. La prévision pour 2002 est une inflation de 3,6 % ce qui confirmerait la tendance à la décélération. L'inflation relativement élevée provient du renchérissement des produits pétroliers, de la dépréciation continue du franc guinéen et des dépassements statutaires des avances de la Banque centrale à l'Etat

² La Guinée a conclu avec le FMI successivement un accord de stabilisation, deux Facilité d'Ajustement Structurel, deux accords de Facilité d'Ajustement Structurel Elargie, et enfin une Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance. (2001-2004)

³ De septembre 2000 à janvier 2001, la Guinée a été victimes d'attaques répétées de rebelles provenant du Libéria et de la Sierra Léone. Ces attaques ont été à l'origine de destructions et de mouvements de population importants.

18. En matière de finances publiques, un excédent primaire de plus de 2 % du PIB a été dégagé au cours des exercices 1997 à 2000 ; cet excédent primaire n'était plus que de 1,0 % du PIB en 2001. Le niveau des ressources publiques apparaît médiocre en dépit de recettes substantielles provenant de la taxation des exportations minières⁴. Le taux de prélèvement public par rapport au PIB plafonne à moins de 12 % du PIB sur la période examinée contre 16,3 % en moyenne pour 31 PMA d'Afrique subsaharienne sur la période 1996-98. Ce faible niveau de mobilisation des ressources publiques introduit une difficulté récurrente pour la gestion des finances publiques. La croissance imprévue des dépenses militaires a aussi contribué à rendre le financement des dépenses budgétaires difficile.

19. Les ressources publiques sont fortement dépendantes des recettes perçues en douane qui s'élevaient en 1999 à 55 % des recettes publiques globales ; ce ratio⁵, en baisse sensible, est de 42,5 % en 2001.

20. Le déficit du compte courant (y compris transferts officiels) de la balance des paiements a été ramené de - 4,9 % du PIB en 1996 à - 1,8 % en 2001. Le taux de couverture des importations CAF par les exportations FAB , qui était seulement de 75 % de 1998 à 2000 est remonté à 86,3 % en 2001.

21. Malgré une croissance relativement élevée dans les années quatre-vingt-dix, l'incidence de la pauvreté semble inchangée⁶. L'incidence de la pauvreté est deux fois plus élevée dans les zones rurales (53%) que dans les zones urbaines (25%). Pour 88% d'entre eux, les pauvres vivent en zone rurale. L'extrême pauvreté affecte 18 % de la population rurale contre 0,3% pour Conakry et 5,6 % pour les autres centres urbains. Certaines zones sont particulièrement affectées : ainsi, le taux d'incidence varie de 62 % en Haute Guinée, 51 % en Moyenne Guinée, 42 % en Basse Guinée, 33 % en Guinée Forestière.

22. Malgré des progrès sensibles réalisés ces dernières années, les indicateurs de développement social sont plus défavorables que la moyenne déjà basse des autres pays d'Afrique subsaharienne (pour 1999, espérance de vie de 54 ans, taux de mortalité infantile de 98 pour 1000, taux d'analphabètes de 64 %, taux de scolarisation primaire de 56 % ...). En dépit d'une amélioration notable notamment dans le domaine routier, les infrastructures collectives (routes, électricité, télécommunications, etc.) restent faibles.

⁴ Sur la période 1996-2001, la taxation des produits miniers a apporté environ un quart des recettes publiques mais cet apport a été décroissant par rapport au passé. La contribution du secteur minier aux ressources publiques est passé de 82,4 % en 1986 à 26 % en 1996. Elle s'est ensuite stabilisée à ce niveau. Le prélèvement public non minier est passé de 2.1 % du PIB en 1986 à 7.7 % du PIB en 1996, ce qui est particulièrement faible.

⁵ Les ratios cités incluent outre les tarifs, la TVA, les droits d'accise et la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers.

⁶ La dernière enquête Budget-Consommation auprès des ménages date de 1994-95. Une nouvelle enquête est programmée.

Tableau 1 Principaux indicateurs économiques

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux de croissance du PIB	5,2	5,2	4,6	4,5	2,1	3,6
Taux de croissance du PIB par tête	2,0	2,0	1,5	1,4	- 0,9	0,5
Déflateur implicite du PIB	0.9	1.4	2.4	3.5	8.9	5.3
Evolution des prix à la consommation	3,0	1,9	5,1	4,6	6,8	5,4
Investissement brut fixe	17.9	16.3	14.4	16.1	15.5	14.2
Dont FBCF public	5.1	5.8	4.0	4.9	4.9	4.9
Taux de couverture des importations CAF par les exportations FAB %	92.4	92.0	75.8	74.1	75.9	86.3
Balance des paiements : compte courant /PIB	-4,9	-2,3	-5,0	-5,1	-5,6	-1,6
Avoirs extérieurs en mois d'importations	4,0	3,0	3,6	2,6	2,0	2,8
Taux de change /USD	1008.4	1099.9	1232.8	1387.4	1797.15	1949.86
Recettes publiques (dons exclus)/PIB	10.3	11.5	11.0	10.8	11.1	11.5
Contribution du secteur minier aux recettes publiques %	2.7	3.0	2.8	2.5	2.6	2.9
Dépenses publiques globales/PIB	16.5	17.7	14.6	16.1	16.7	18.8
Déficit budg./PIB	-3.1	-3.0	-1.0	-3.0	-3.0	-4.0
Budget : solde primaire/ PIB	1.3	2.9	2.7	2.4	2.6	1.0
M2/PIB	9.0	9.9	9.8	9.9	11.0	11.5
Encours de la dette % PIB	83,3	82.8	90.6	97.5	115.9	118.9
PNB par tête 1/						
US \$	572.6	546.7	506.4	477.4	413	394.2
US \$ PPP	1845	1925	1996	2056	2092	2162
Population (milliers)	7058	7276	7502	7732	7968	8211

Source : Ministère de l'Economie et des Finances
1/ FMI

2.3. L'évolution des échanges commerciaux

23. Le taux d'exportation par rapport au PIB de la Guinée a progressé de manière importante entre 1996 (18,9%) et 2001 (27,9 %). Un examen de la composition des exportations montre une forte dépendance vis-à-vis des exportations minières, qui constituent en 2001 77,3 % des exportations globales et près de 90 % des exportations de marchandises. Cette dépendance vis-à-vis des exportations minières a pour conséquence une forte sensibilité de l'économie guinéenne vis-à-vis des changements des prix internationaux des produits miniers.

24. Le secteur minier, pour l'essentiel intensif en capital, est à l'origine d'une distribution concentrée des revenus même si l'existence d'un secteur de mines artisanales employant environ 100 000 personnes atténue quelque peu cette concentration. Les effets indirects imputable à la demande en provenance du secteur minier sont relativement faibles en raison d'un recours important à l'importation.

25. Les exportations non minières, notamment les exportations de café, de poisson et de divers autres produits agricoles sont faibles vis-à-vis des exportations minières. Elles constituent entre 10 à 15 % des exportations totales (cf. tableau 2) . Les exportations de produits manufacturés ont chuté avec la disparition des entreprises publique. Le secteur privé a peu pris le relais des entreprises publiques dont un grand nombre a été liquidé (cf. plus loin).

Tableau 2 Structure des exportations (1996-2001)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Exportations minières	71,3	69,1	71,3	71,8	78,3	77,3
Exportations non minières	11,7	15,9	14,1	13,1	12,4	10,4
dont Café	1,9	4,3	4,9	4,7	2,9	1,8
dont Poisson	4,9	6,3	3,2	1,9	3,2	3,0
Services	17,0	15,0	14,5	15,1	9,3	12,3
Total exportations de biens et services	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total exportations de biens et services % PIB	18,9	19,6	21,2	21,6	24,7	27,9

Source : Autorités guinéennes

2.4. Compétitivité internationale de l'économie guinéenne

2.4.1. Le taux de change

26. En 1985, la Guinée a pratiqué une forte dévaluation et abandonné le Syli au profit du franc guinéen. Depuis lors le taux de change nominal a graduellement déprécié. Pendant la période 1996-2001 cette dépréciation était de 97 pour cent et le Taux de Change Effectif Réel (TCER) a déprécié de 22 pour cent. Cette dévaluation du franc guinéen va dans le sens d'une amélioration de la compétitivité de l'économie guinéenne.

27. De 1987 à 1999, la Guinée a adhéré au Programme de Coopération Monétaire (PCM) de la CEDEAO. Ainsi que cela a été indiqué plus haut, l'objectif à long terme de ce programme est la création d'une zone monétaire unique entre les pays d'Afrique de l'Ouest. Une étape vers cette zone monétaire unique est la création, à côté de la zone UEMOA composée de huit pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), d'une deuxième Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO composée de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria et de la Sierra Leone ; le Cap Vert et le Libéria ont le statut d'observateurs. La lenteur des progrès réalisés dans le cadre du PCM et une volonté politique renouvelée en faveur d'une plus grande intégration régionale lors de la Déclaration d'Accra (avril 2000) ont incité à adopter une Approche Accélérée pour parvenir à établir la seconde zone monétaire d'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2003 ; cette approche repose à la fois sur la création des Institutions nécessaires à la gestion de la nouvelle zone monétaire et sur une convergence économique des différents pays marquée par l'adoption de critères de convergence.

2.4.2. Le régime commercial

28. La Guinée a adhéré à l'OMC le 25 octobre 1995 en tant que 125^e membre de l'OMC. Depuis 1975, la Guinée est membre⁷ de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Un amendement en 1993 au Traité de la CEDEAO a prévu le libre échange des services des mouvements de capitaux et des personnes dans la zone CEDEAO tandis qu'une union douanière était prévue pour 2000. Certes, le calendrier initial n'a pas été respecté mais en décembre 2000, afin de promouvoir l'intégration régionale, les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA ont prévu d'appliquer le Tarif Extérieur Commun déjà adopté par les pays de l'UEMOA. Un avantage essentiel serait de s'inscrire dans un système d'incitation cohérent, lisible et harmonisé par rapport aux pays membres de l'UEMOA.

29. Le tarif guinéen est complexe : il est composé d'un droit fiscal d'importation (DFI), d'une redevance de traitement et de liquidation (RTL) et d'une surtaxe de consommation (SC). Le DFI est lui même un droit consolidé de trois droits ; il regroupe un droit de douane d'entrée (DDE) de 0, 2, 7 %, un droit fiscal d'entrée (DFE) de 0, 6, 8 % qui est porté à 22 % pour la farine et les huiles végétales et à 23 % pour le riz ; ces derniers produits sont exonérés de TVA. Enfin, le DFI comprend aussi un droit unique d'entrée de 6% pour les matières premières et de 5,6 % applicable aux importations de produits pétroliers et aux importations des compagnies minières. La RTL est assise sur l'ensemble des importations y compris les importations exonérées ; son taux est de 2 %.. La surtaxe de consommation s'applique à certains produits importés dont certains peuvent constituer des intrants (peintures, barres de

⁷ La Guinée a aussi adhéré en 1979 à la Mano River Union (MRU) et elle a été signataire du traité de la Communauté Economique Africaine (CEA).

fer, tôle, clous et pointes ; elle s'applique aussi aux alcools. Le taux de la surtaxe de consommation varie entre 5 et 70 %. Certains taux de protection nominale sont élevés ; ainsi, celui de la bière s'élève à 63 %.

30. Le tarif moyen pondéré théorique s'élève en 2002 à 18,3 %. Du fait des exonérations, le taux moyen collecté est ramené à 9 %. Le tarif actuel se caractérise par une progressivité négative. Cette situation est contraire à celle de la plupart des autres pays africains et notamment des pays membres de l'UEMOA. Les biens les plus taxés sont les biens non transformés notamment les biens alimentaires. Une telle structure tarifaire n'est pas favorable au développement d'activités de transformation. Cependant, au prix de pertes de recettes budgétaires importantes (en 2001, le manque à gagner porte sur la moitié des recettes tarifaires), les exonérations notamment dans le cadre du Code minier, du Code des investissements, de Conventions particulières et de l'aide aux projets tendent à rétablir une progressivité positive du tarif : les exonérations concernent plus particulièrement les intrants, biens d'équipements et autres produits peu transformés et ont donc pour effet d'agir sur la structure du tarif effectivement appliqué. Ce rétablissement de la progressivité à travers les exonérations conduit à un système de protection encore plus complexe et peu lisible pour les opérateurs économiques. En ce qui concerne le riz, culture essentielle en Guinée, le système de protection prévu (tarif global de 32 %) est l'objet de réfaction qui amoindrit la protection de ce produit. Enfin, la plupart des restrictions quantitatives ont été éliminées. Cependant l'importation des pommes de terre est prohibée de février à juin. Le quota d'importation de la farine a été supprimé.

31. Par rapport à la moyenne des autres pays africains, la contribution budgétaire des recettes tarifaires est élevée. La contribution des recettes tarifaires qui seules sont à l'origine d'une protection économique, aux recettes budgétaires totales s'élève à 30 %. Ce ratio est de 42,5 % par rapport aux ressources publiques non minières.

32. La TVA est en principe une taxe neutre vis-à-vis des échanges. Malheureusement dans le cas de la Guinée, les crédits de TVA relatifs aux exportations⁸ ne font pas l'objet de remboursements réguliers. Ils agissent alors comme des pseudo-taxes à l'exportation. Pour l'instant, le secteur minier semble constituer le principal secteur handicapé par le remboursement irrégulier des crédits de TVA.

33. L'ampleur des exonérations, le caractère discrétionnaire de certaines exonérations, les difficultés que rencontrent les opérateurs privés pour prendre connaissance des textes régissant les échanges sont à l'origine d'une incertitude défavorable aux activités économiques notamment celles tournées vers l'extérieur.

2.4.3. La douane, facilitateur des échanges

34. Dans les opérations de dédouanement, la Direction Générale des Douanes bénéficie depuis juin 1996 d'un concours important de la SGS. Elle utilise depuis 1993 le système SYDONIA. La détermination de la valeur en douane (la Guinée a adopté la valeur OMC) est à l'origine de difficultés importantes. Selon les opérateurs du secteur privé, les irrégularités notamment liées à la corruption mais aussi au manque de formation et de moyens sont fréquentes.

⁸ Seuls les crédits de TVA relatifs aux exportations sont remboursables. Il s'agit d'un biais important au détriment notamment de l'investissement. Cette disposition incite à la demande d'exonérations supplémentaires.

35. La Douane n'a pas pu mettre en œuvre des méthodes de gestion (ciblage des contrôles avec pour corollaire un circuit vert visant à alléger les formalités pour les opérateurs concernés par ce circuit) pour devenir un facilitateur des échanges. La Douane agit avant tout dans une finalité de mobilisation des recettes. Cette situation constitue un obstacle important pour le développement d'activités exportatrices, développement qui suppose une grande fluidité des échanges aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.

2.4.4. Le désengagement de l'Etat des activités productives

36. Le désengagement de l'Etat : après avoir rénové le cadre juridique de différentes activités (télécommunications, électricité, alimentation en eau, infrastructures), l'Etat guinéen s'est désengagé de nombreuses activités économiques en confiant à des entreprises privées à travers des contrats d'affermage la gestion de différentes activités jusqu'ici publiques (eau, électricité, télécommunications, hydrocarbures...). Ainsi, entre 1986 et 1993, l'Etat a procédé à la liquidation-extinction de huit entreprises, à la restructuration de deux et à la privatisation de 22 unités industrielles ; de 1984 à 1998, l'Etat a procédé à la vente des actifs de huit autres entreprises industrielles dont quatre étaient considérées comme des friches industrielles. En raison de la faible productivité des entreprises existantes et de leur inadaptation à une économie en voie de libéralisation, un grand nombre d'entreprises publiques ont dû cesser leur activité.

3. Les objectifs de la mission principale

37. La mission préliminaire a permis d'identifier les principales préoccupations des autorités et des opérateurs économiques quant à l'intégration de la Guinée dans le commerce international et donc de déterminer le contenu des rapports attendus. Elle a aussi permis de définir une méthode de travail pour la mission principale. Cette dernière, programmée en décembre 2002, aura pour objectif d'établir un diagnostic qui sera fondé notamment sur des analyses existantes particulièrement importantes et de définir un plan d'actions hiérarchisées pour que la Guinée puisse développer de manière significative des exportations non minières.

38. Le diagnostic et le plan d'action seront définis à partir d'un rapport de synthèse, de rapports de cadrage et enfin de rapports sectoriels.

3.1. Le rapport de synthèse

39. Le rapport de synthèse doit fournir une vue d'ensemble du diagnostic et un plan d'action. Ce plan d'action devra faire ressortir les actions prioritaires à engager aussi bien au niveau global qu'au niveau des secteurs. Ce plan d'action, qui repose sur une hiérarchisation des choix, devra éclairer les autorités sur les choix stratégiques envisageables pour améliorer d'une manière générale la compétitivité de l'économie guinéenne et aussi de manière plus spécifique la compétitivité sur les marchés extérieurs des différents secteurs ciblés dans l'analyse. Un point essentiel est de mettre en évidence l'impact des mesures proposées sur la pauvreté et d'insérer le plan d'action dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté telle qu'elle est indiquée dans le DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté). Le Cadre Intégré constitue donc un instrument pour mettre en évidence la politique de promotion des exportations dans le PRSP. Le rapport de synthèse constituera la base à partir de laquelle seront évalués les besoins en assistance technique et les actions à engager par les différents partenaires du développement.

40. **Les rapports de cadrage** comprendront six composantes.

Le cadre macroéconomique des échanges

41. Un cadrage détaillé relatif à l'ensemble de l'environnement macroéconomique des échanges, plus particulièrement des exportations, sera présenté. On examinera l'évolution et l'origine de la croissance. Une attention particulière sera portée au rôle macroéconomique du secteur minier générateur de chocs ayant un impact sur le TCER. On analysera les effets des chocs miniers selon leur canaux de transmission (transmission directe ou à travers les finances publiques). On analysera aussi la politique du taux de change, la politique monétaire et de crédit, la politique budgétaire, l'inflation, l'évolution de l'équilibre extérieur. Enfin, une analyse sera consacrée à la pauvreté.

La politique commerciale et d'incitation.

42. Un examen approfondi de l'évolution au cours des années récentes des échanges commerciaux de la Guinée sera effectué en distinguant l'origine des importations et la destination des exportations. On distinguera pour les exportations les flux d'exportation destinés à la sous-région notamment aux pays de la CEDEAO. Une attention particulière sera à porter aux échanges informels, notamment de produits agricoles, échappant aux recensements statistiques. Une analyse détaillée de la structure du tarifs et de la répartition des importations contribuera à éclairer l'impact du commerce sur l'économie. La performance à l'exportation de la Guinée sera évaluée en détail ; on distinguera particulièrement les produits non miniers.

43. Il s'agit aussi d'examiner le régime commercial de la Guinée, les conditions de son accès au marché international, son insertion dans la CEDEAO, ses relations avec les pays de l'UEMOA, avec l'Union Européenne ou avec d'autres partenaires commerciaux importants. Une évaluation des possibilités offertes par l'AGOA, par l'initiative « tout sauf les armes » et par l'appartenance de la Guinée au groupe des pays ACP sera présentée. L'examen du régime commercial de la Guinée doit concerner l'évolution de ces dernières années.

44. L'impact d'un éventuel alignement du tarif douanier guinéen sur le TEC (Tarifs Extérieur Commun de l'UEMOA) sera évalué en s'appuyant notamment sur les résultats de la récente mission du FMI. L'impact des tarifs (et aussi de la fiscalité interne caractérisée par des distorsions de TVA) sur les exportations effectives ou éventuelles est à mesurer en tenant compte de l'efficacité réelle des régimes économiques (admission temporaire, drawback, etc.). En d'autres termes, il s'agit d'évaluer pour les activités d'exportation ciblées le handicap éventuellement introduit par les tarifs grevant directement ou indirectement les importations nécessaires à la production des exportations. Une évaluation similaire est requise pour mettre en évidence de manière quantifié le handicap entraîné par le non remboursement des crédits de TVA. Compte tenu de la faiblesse des statistiques disponibles, ces évaluations pourront être effectuées en considérant la cas de certaines activités spécifiques. Les capacités d'analyse nationales de ces phénomènes seront évaluées. A cet égard, l'efficacité de l'ensemble des institutions d'appui aux exportations sera examinée. Un point crucial sera d'examiner le degré de préparation des autorités guinéennes pour engager des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales. L'appui technique éventuellement nécessaire est à évaluer.

Les facilitations du commerce

45. L'efficacité des organisations privées pour promouvoir des exportations sera évaluée tout comme celle des institutions d'appui aux exportations. Après un diagnostic, les conditions nécessaires à la constitution d'une profession commerciale d'exportateurs susceptibles d'exporter avec succès seront évaluées. Les mesures concrètes à adopter seront identifiées ainsi que les mesures pour les remédier.

46. Le service des Douanes devrait constituer un facilitateur des échanges tant par son effet sur les importations que sur les exportations. Une analyse du système douanier et de son fonctionnement effectif permettra d'apprécier dans quelle mesure cet objectif est atteint. Une partie de l'analyse concernera aussi le rôle de la SGS et aussi des professions auxiliaires du commerce extérieur comme les transitaires.

47. La mise en œuvre de normes de qualité exigées pour satisfaire les consommateurs ainsi que les standards phytosanitaires imposés par les pays importateurs, etc. seront examinés. Il s'agit là d'un domaine où des insuffisances sont apparues avec évidence à la mission et il est certainement nécessaire de définir une stratégie en cohérence avec les autres propositions. Adopter une telle stratégie suppose d'identifier les mesures concrètes à adopter.

La compétitivité de l'économie guinéenne

48. L'analyse de la compétitivité pourra s'effectuer selon deux étapes : (i) analyse de la compétitivité à court terme, centrée sur l'évolution du TCER vis-à-vis des partenaires principaux de la Guinée, des coûts des facteurs primaires de production (capital, travail) et enfin des coûts d'inputs collectifs (transport, électricité, eau, téléphone, etc.). La Guinée sera comparée à ses compétiteurs potentiels ou effectifs de la région et du monde; (ii) analyse de la compétitivité à long terme ou comment changer durablement la capacité de production et d'exportation notamment à travers une hausse de la productivité du capital humain et de l'investissement (public, privé ; rôle de l'investissement direct étranger).

L'environnement juridique et réglementaire des activités productives

49. A l'aide des travaux disponibles, il s'agit d'évaluer l'impact sur les activités d'exportation de l'environnement juridique, des dispositions réglementaires et de leur application. Un examen des structures de concertation entre l'Etat et les opérateurs économiques, dont la plupart ne fonctionnent pas de manière satisfaisante, sera effectué. Il devra déboucher sur des propositions concrètes pour améliorer cette concertation. Une proposition pour permettre un arbitrage efficace des conflits juridiques, entre opérateurs d'une part, et entre opérateurs et administrations, d'autre part, devra être élaborée

50. Une évaluation de l'efficacité du Code des investissements pour promouvoir des activités d'exportation sera effectuée. A cet égard, les résultats de l'étude du FIAS (1998) qui figure parmi les documents à mobiliser, seront exploités.

Les relations entre commerce et pauvreté

51. Chaque analyse sectorielle (cf. ci-dessous) devra indiquer l'impact estimé des actions sectorielles proposées sur la pauvreté et s'insérer dans la Stratégie de la Réduction de la

Pauvreté. Cependant, l'impact du commerce international sur la pauvreté ne pourra être analysé uniquement à travers une approche sectorielle compte tenu des mouvements de ressources à travers les secteurs et de l'interaction dynamique entre ces derniers. Une question centrale sera d'évaluer par rapport à des stratégies alternatives (import-substitution notamment) une stratégie fondée sur la promotion des exportations. La méthode d'analyse retenue devra tenir compte des contraintes fortes concernant la disponibilité et la qualité des données.

52. A partir de l'enquête de 1995 et d'éventuelles données d'enquête adéquates plus récentes, une analyse rapide du profil de pauvreté sera effectuée. On estimera ensuite l'impact de différents scénarii de politique commerciale sur la pauvreté. Cette analyse devra être en adéquation là encore avec la qualité des données disponibles. La mission préliminaire a permis de constater la faiblesse des données disponibles notamment quant à la mesure de la pauvreté mais il semble possible de mettre en lumière les relations entre politique commerciale et pauvreté notamment en recourant à des comparaisons internationales.

3.2. Les Rapports Sectoriels

53. Chaque rapport sectoriel aura à traiter de la qualification de la main d'œuvre et des capacités institutionnelles. Il mettra en évidence la relation des exportations avec la pauvreté.

Tableau 3 Contribution des secteurs au PIB (Unité : % PIB)

	1990	2000
Agriculture	23.8	20.7
Industrie	33.3	32.3
Activités manufacturières	4.6	4.1
Services	42.9	47.0

Source : autorités nationales

54. Les analyses sectorielles doivent, d'une part situer le secteur analysé dans l'ensemble de l'activité économique (cf. tableau 3), et d'autre part, mettre en lumière les obstacles essentiels qui freinent le développement du secteur analysé. Elles doivent recommander un plan d'action hiérarchisé pour le secteur, en évaluer les effets sur la pauvreté et apprécier les besoins en assistance technique impliqués par les actions proposées.

55. L'activité minière constitue un élément central de l'évolution du cadre macroéconomique. Ainsi, bien que la contribution de ce secteur au produit soit en régression au cours de la décennie écoulée, sa contribution s'élève encore à 16,6 % en 1999 ; le secteur minier permet aussi de mobiliser plus de 80 % des recettes en devises et un quart des recettes publiques. De plus, il emploie directement environ 10 000 salariés tandis que 100 000 emplois artisanaux ont pour objet l'activité minière. Des perspectives nouvelles liées à la réalisation de grands investissements, dont des études de faisabilité sont en cours, semblent se dessiner.

56. En raison de la grande spécificité de ce secteur et des analyses approfondies qui lui ont été consacrées, il a été choisi de ne pas en faire l'objet d'une étude sectorielle pour le Cadre Intégré. Cependant, il convient de souligner que le secteur minier se heurte à des difficultés

qui sont communes à toutes activités d'exportation existantes ou à venir. Résoudre ces difficultés est évidemment crucial pour l'ensemble des activités d'exportation.

Agriculture et activités en milieu rural

57. La Guinée se caractérise par un important potentiel agricole (agriculture, pêche, élevage et forêt) ; ainsi, seulement 15 % des terres exploitables sont mises en valeur. Ce secteur emploie environ 80 % de la population et regroupe la majorité des pauvres. La distribution des revenus dans le secteur agricole constitue donc un facteur crucial dans l'évolution de la pauvreté (DSRP, p. 65). Un exode rural important et un vieillissement corrélatif de la population active agricole sont en cours ; les femmes dominent largement dans la population active agricole (144 femmes pour 100 hommes actifs).

58. L'agriculture contribue en 2000 à 21 % du produit global. Ces dernières années, la croissance de l'agriculture a été le plus souvent supérieure à celle des autres secteurs économiques. Cependant, elle a été négativement affectée par les attaques en provenance du Libéria et de la Sierra Léone : en 2000, un taux de croissance négatif de 6,1 % a été enregistré pour ce secteur.

59. L'agriculture constitue le secteur prioritaire de la politique de développement retenue par les autorités guinéennes notamment dans le DSRP. Cette priorité a été rendue opérationnelle à travers les Lettres de Politiques de Développement Agricole I (1991) et II (1998) (LPDA I et II). Ces Lettres s'inscrivent dans le document « Guinée vision 2010 » et évidemment dans le CSRP. L'agriculture est considérée comme un secteur moteur pour la croissance économique : les autorités ont pour objectif un taux de croissance annuel de l'agriculture de 6 % dès 2005. La stratégie du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage considère le développement des exportations agricoles comme un moyen clefs pour soutenir la croissance l'agriculture et pour réduire la pauvreté.

60. Malgré son caractère prioritaire, l'agriculture se heurte à un grand nombre de difficultés (insuffisance des infrastructures collectives et notamment des transports, voies de communication, accès à la terre non sécurisé, défaillances dans l'organisation de la production, accès au crédit, etc.). Ces handicaps ont freiné la croissance de la production destinée au marché intérieur et plus encore celle des exportations qui présentent des exigences supplémentaires en terme de coût, de délai et de qualité. Ces dernières années les rendements de la plupart des cultures stagnent ; seule, l'extension des surfaces permet une progression des volumes de production.

61. Un potentiel d'exportation⁹ important existe comme l'a démontré le passé où la Guinée était un exportateur important de bananes, d'ananas et de café. À l'aide de nombreuses analyses disponibles, notamment dans le cadre du PCPEA, il s'agit de dégager une stratégie comportant des priorités claires pour permettre à l'agriculture guinéenne de revenir sur le marché international et de réduire une pauvreté rurale particulièrement importante. Une attention particulière doit être portée pour certains produits comme le riz aux marchés régionaux¹⁰ (CEDEAO, UEMOA). Parmi les produits d'exportation les plus souvent

⁹ Actuellement, les exportations agricoles sont réduites. On peut cependant citer pour 2000, le café (24 000 tonnes de production), les mangues (2000 tonnes), l'ananas (6500 tonnes), le coton graine (37 000 tonnes) .
Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

¹⁰ Le marché régional constitue le seul débouché à l'exportation d'une production d'environ 120 000 tonnes de bananes.

cités figure la banane, la mangue, le café, le riz, la pomme de terre, les produits de l'horticulture (fleurs, plantes vertes, melons). Une interrogation fréquente est le degré de transformation à apporter aux produits.

62. Les autorités portent une attention particulière à la gestion des ressources naturelles, au développement d'infrastructures rurales, au financement de l'agriculture notamment à travers des institutions de micro-finance et enfin au renforcement des capacités institutionnelles (organisations professionnelles, groupements, Chambre d'Agriculture..).

63. Le secteur agricole a bénéficié d'un Projet de Promotion des Exportations Agricoles (PCPEA) appuyé par la Banque Mondiale. Ses objectifs essentiels sont d'éliminer les obstacles aux exportations agricoles notamment en construisant des infrastructures de stockage, en améliorant les transports, les emballages, en soutenant la qualité, en promouvant la mise en place de crédits...

La pêche

64. La Guinée dispose d'environ 300 km de côtes, de 56 000 KM² et d'un potentiel annuel de 120 000 tonnes. De plus, la pêche peut être pratiquée à l'intérieur du pays (fleuve Niger..) tandis que l'aquaculture semble offrir des perspectives intéressantes (crevettes...). Le secteur de la pêche emploie environ 1,3 % de la population active et contribue à environ 3 % des exportations (tableau 2) ; et sa contribution au PIB est faible.

65. La pêche recouvre une activité artisanale et une pêche industrielle. La première fournit de nombreux emplois mais ne parvient pas à exporter directement de manière substantielle. La seconde est encore peu développée. Enfin, l'exploitation des ressources halieutiques par des armements étrangers donne lieu à la perception de droits de pêche qui sont considérés comme peu en rapport avec les prélèvements effectués sur les ressources. Il s'agira de déterminer, en utilisant des travaux existants et en s'inscrivant dans le cadre d'une exploitation durable des ressources halieutiques, la stratégie la plus efficace pour valoriser les ressources halieutiques sur le marché international qu'il s'agisse du marché régional ou des autres marchés extérieurs.

66. La capacité de gérer cette ressource naturelle sera examinée avec les responsables gouvernementaux et les opérateurs privés. Elle sera confrontée avec les meilleures pratiques internationales.

67. Ainsi que le montre l'expérience d'autres pays de la sous-région (Sénégal), la gestion et l'application des normes à l'exportation sur les produits de la pêche constituent un aspect crucial d'une politique d'exportation. Un examen approfondi leur sera consacré.

Le tourisme

68. Le tourisme constitue encore un phénomène marginal en Guinée alors que dans un pays voisin comme le Sénégal l'apport du tourisme permet une distribution importante de revenu dans différentes zones du pays. La Guinée se caractérise par des handicaps considérables (tradition d'isolement maintenue pendant de longues années, absence d'image sur les principaux marchés, insécurité de la sous-région, manque d'infrastructures aux normes internationales, pénurie de main d'œuvre qualifiée)

69. Elle semble disposer de possibilités notamment dans le domaine de l'éco-tourisme en raison d'une flore et d'une faune exceptionnellement riche et largement préservée. De plus, une recherche de complémentarité est actuellement menée notamment avec le Sénégal. L'analyse devra, en tenant compte notamment du Plan Stratégique de Développement Durable du Tourisme, dégager les possibilités en ce domaine. Le lien entre le tourisme, la culture et l'artisanat devra être établi en utilisant notamment la Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat.

70. Une analyse détaillée concernera les institutions d'appui aux tourisme ainsi que les infrastructures nécessaires à cette activité.

Les entreprises manufacturières. Les activités de service

71. Les activités manufacturières se heurtent toujours à un environnement défavorable déjà examiné plus haut : coût de transports élevés, accès au crédit difficile, distorsions dans le système de protection tarifaire, cadre réglementaire... Cela explique en partie la contribution particulièrement faible de ce secteur au PIB (environ 4 %). De nombreuses entreprises¹¹ manufacturières publiques, pour l'essentiel d'import substitution, ont cessé leur activité tandis que les opérateurs privés rencontrent des obstacles importants pour prendre le relais.

72. Les opérateurs existants connaissent mal les marchés des pays développés et le plus souvent ne parviennent pas à exporter sur le marché régional. La plupart des activités manufacturières sont de petite dimension et ne semblent pas en situation d'exporter. Cependant, l'exportation de certains produits agricoles pourrait nécessiter certains produits (emballages notamment) qui pourraient faire l'objet d'exportations indirectes. L'analyse sera concentrée sur la définition d'un environnement des affaires propice au développement du secteur privé compétitif et donc susceptible de commercialiser ses productions aussi bien sur le marché domestique que sur le marché extérieur.

4. Méthode de travail

73. De nombreuses analyses ont évalué le potentiel à l'exportation de diverses activités. Ainsi en matière agricole, un travail particulièrement approfondi relatifs à différents produits et filières est disponible dans le cadre du PCPEA. Des analyses ont aussi été consacrées au secteur privé, à des secteurs spécifiques comme la pêche..... Les obstacles ont été identifiés et des actions ont été proposées et pour certaines d'entre elles mises en œuvre. Il semble donc approprié de prendre appui sur l'ensemble des travaux existants et sur les résultats obtenus pour établir un diagnostic actualisé et proposer un plan d'action. Il sera probablement de dégager les domaines ou les produits spécifiques pour lesquels la Guinée dispose du plus grand avantage comparatif et de déterminer le groupe de mesures prioritaires à adopter pour atteindre des débouchés sur les marchés extérieurs.

74. Afin de permettre une exploitation efficace des travaux existants, une première collecte de documents a été effectuée au cours de la mission préparatoire. La collecte préalable des documents se poursuivra pour faciliter la tâche de la mission du 9-20 décembre 2002. Une liste des documents recherchés et des documents obtenus sera régulièrement échangée entre le chef de mission et la Direction Nationale du Commerce.

¹¹ En 1984, on comptait 44 entreprises publiques surtout dans l'agroalimentaire. 30 entreprises ont été privatisées, 10 liquidées et 2 restructurées..

75. Des facilitateurs locaux seront désignés pour permettre une intervention efficace des experts internationaux. Un pool d'experts locaux permettra à la mission de bénéficier de leurs expertises respectives. Le recrutement des consultants locaux devra être conforme aux conditions d'éligibilité de la Banque mondiale, qui ne permet pas de recruter des fonctionnaires du gouvernement.

5. La composition de l'équipe.

Task manager	Gérard Chambas et Ezzedine Larbi
Cadre macroéconomique	FMI
Commerce extérieur :	Olivier Cadot
Compétitivité	Francois Nankobogo (BM)
Douanes	Mahmood Boilil
Cadre institutionnel et négociations commerciales : Michael	Langstaff
Agriculture	Prof. Bonjean
Pêche	Gert Van Santen
Tourisme	Joseph Tomatis
Secteur Industriel et Service	Francois Nankobogo (BM)
Pauvreté	Ndiame Diop (BM) et Stephen Miller (consultant)
Revue de qualité	Luc De Wulf (consultant), Brian Ngo (BM)

76. Le Comité National de Suivi du Cadre Intégré restera en liaison avec le chef de mission et les services concernés de la Banque Mondiale pour poursuivre l'information sur l'Initiative du Cadre Intégré et préparer la mission principale du 9-20 décembre 2002.

77. Dès la composition de l'équipe nécessaire à l'exécution de la mission principale, les moyens logistiques nécessaires à l'exécution de la mission seront prévus préalablement à la mission.

78. Un calendrier a été déterminé : la mission principale est prévue du 9 au 20 décembre 2002.

79. Un Atelier national, qui devrait se tenir au cours du second trimestre 2003, a été envisagé.

Références documentaires

Les documents disponibles

Asante R.D., Masson P.R. “The Pros and Cons of Expanded Monetary Union in West Africa” *Finance and Development*, vol. 38, N° 1, March 2001

Banque Centrale de la Guinée *Rapport Annuel d’activités au 31 décembre 2000*.

Banque Centrale de la République de Guinée *Note de Conjoncture, premier trimestre 2002*, Direction des Etudes et de la Statistique , Cellule d’Analyse Macro-économique, N° 13 .

Chambre de Commerce, d’Industrie et d’Agriculture- Patronat *Memorandum du secteur privé destine à l’attention de Monsieur le Ministre de l’Economie et des Finances*, 2002

Economist Intelligence Unit *Guinea, Sierra Leone, Liberia, Country Report*, June 2002.

IDA Guinea: Interim Poverty Reduction Strategy Paper and Joint IDA-IMF Staff Assessment *of the Interim PSRP*, IDA/SecM2000-672, December 2000.

IDA Guinea: *Country Strategy Progress Report*, IDA/R2001-0119, 3 July, 2001.

IDA and IMF *Poverty Reduction Strategy Paper. Joint Staff Assessment*, July 2002

IMF *Statistical Appendix IMF Staff Country Report 00/13* , February 2000

IMF *Request for a Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility- Staff Report and Press Release on the Executive Board Discussion*, IMF Staff Country Report 02/06 , March 2002

IMF *Letter of Intent, Memorandum of Economic and Financial Policies and Technical Memorandum of Understanding*, July 2002

IMF *Enhanced HIPC Debt Initiative: President’s Memorandum and Recommendation and Decision Point Document*, IDA/R20006222, December 2000

Institut Monétaire d’Afrique de l’Ouest *Promouvoir la monnaie unique pour la prospérité économique de la zone monétaire de l’Afrique de l’Ouest*, 2002.

Institut Monétaire d’Afrique de l’Ouest Discours du Directeur Général, *Cérémonie de lancement officieel de la campagne de sensibilisation sur la ZMAO en République de Guinée*, 16 septembre 2002.

Institut National de Normalisation et de Métrologie (INNM) Note Technique (non daté).

Ministère de l’agriculture et de l’élevage *Note sur les actions prévues à court terme du MAE pour la mission FMI-Banque Mondiale*, 15 avril 2002.

Ministère de l'agriculture et de l'élevage *La politique sectorielle à moyen terme (2002-2005) pour la mission FMI-Banque Mondiale*, septembre 2002.

Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat au Plan *Cadrage macro-économique. Annuel 2001*, Conakry 26 juin 2002.

Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat au Plan *Mémoire de la Guinée, Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés*, (Mémoire présenté par le gouvernement de la République de Guinée). Bruxelles, 14-20 mai 2001.

Ministère du Plan et de la Coopération (Direction Nationale de la Statistique) *Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages avec module Budget et Consommation*. EIBC 1994-1995, Rapport final.

ONUDI (Kerfalla Yansane) *Environnement du secteur privé, investissements et emplois en Guinée*, Conakry, octobre 2000.

République de Guinée *Ordonnance N° 001/PRG/87 portant Code des Investissements*, Avril, 1998.

République de Guinée *Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, octobre 2000.

République de Guinée *Code Minier, 1995*

République de Guinée *Code des Investissements, avril 1998*.

République de Guinée *Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, janvier 2002

World Bank *Memorandum of the IDA to the Executive Directors on a Country Assistance Strategy of the World Bank Group for the Republic of Guinea*, Report n° 17183 GUI, November 21, 1997.

World Bank *Memorandum of the IDA to the Executive Directors on a Regional Integration Assistance Strategy*, Report 225206AFR, July 2001

World Bank *Country Assistance Strategy Progress Report*, IDA/2001-0119, July 2001.

World Trade Organization *Trade Policy Review Report by the Secreteriat* , WT/TPR/G/54 08/01/1999

World Trade Organization *Trade Policy Review Report by the Government*, WT/TPR/G/54 05/11/1998

Les documents à rechercher

- *Etude du FIAS, 1998. Demande en cours*
- Plan de 1991 du GOG d'industrialisation fondé sur le développement de produits exportables et la mise en valeur des ressources naturelles. Ce plan a été préparé avec

l'appui du PNUD et de l'ONUDI. 17 secteurs sont identifiés. 98 projets ont été présentés par le GOG et les entrepreneurs privés guinéens lors du forum des investisseurs de Conakry les 26-28 mai 1998 (234 investisseurs étrangers concernés).

- Programme Cadre de Soutien au Secteur Privé (PCSDSP) 1995-97 (sur ressources du Canada et du PNUD ; la PNUD a apporté l'assistance technique). Colloque en 1998. Ce programme a été validé en 1999. Il comprend des axes sectoriels (développement rural et pêche, mines et industrie, services, tourisme et transports) et des axes transversaux (environnement juridique, ressources humaines, infrastructure, environnement financier, environnement naturel). 17 filières ont été analysées. Réseau d'informations sur 120 entreprises.
- Pour chacun des secteurs sont développés un diagnostic, une stratégie et un programme d'action. Le PNUD a apporté une enveloppe de 111 millions \$ US. Des missions ont été financées pour solliciter les bailleurs de fonds. En 1998, a eu lieu un forum des investisseurs. L'ensemble des documents sera fourni soit sous forme papier soit par email par madame BAH. du PNUD
- Programme TOCTEN (Transfer of New How Through Expatriate National du PNUD
- Une table ronde sur le financement du secteur privé (21-23 mai 2002). Un programme d'action a été élaboré. 98 projets ont été présentés. 118 participants internationaux, Appui institutionnel de la France 6 millions FF pour la Chambre de commerce.
- CEDEAO appui d'AT et fonds de crédit pour les PME
- Ordonnance 094/PRG :SGG du 28 novembre 1990 concernant le code des Douanes
- Ord. 4404/MBR/SGG du 17 :07 :1996 programme de sécurisation des recettes douanières.
- Code des activités économiques. Octobre 1995
- Commission Nationale des Investissements avec un secrétariat technique qui prépare un Rapport annuel.
- Projet de promotion des exportations agricoles (PCPEA) créé en août 1992 avec l'appui de la Banque Mondiale ; Examen à moyen terme janvier 1995 à novembre 1996. Clôture du projet prévue en juin 2001. L'impact de l'environnement réglementaire avait été initialement sous-estimé. Le statut de la propriété foncière semble constituer une source de préoccupation importante pour les investisseurs éventuels. Des baux jusqu'à 99 ans sont possibles et des zones de plaines et de grands bas fonds ont été identifiées. Idée de partenariat avec des professionnels extérieurs. Manque de financement pour l'agriculture.
- Lettre de Politique de développement Agricole (LPDA1) adoptée en 1991. Une nouvelle lettre (LPDA 2) était attendue en 1998 et a été élaborée.

- Loi de décembre 1994 rétablissant la liberté des prix. Reste une liste des produits stratégiques établie par une Commission nationale consultative sur la concurrence et les prix (supprimé ?)
- Document sur le cadre réglementaire de la privatisation
- Résultat de l'enquête sur la corruption.
- FMI Rapport sur la mise en place du TEC à la Guinée, mission Geourjon de septembre 2002

Acronymes

ACP : Afrique Caraïbe Pacifique
AGOA : Africa Growth and Opportunity Act
BIT : Bureau International du Travail
CCIAG : Chambre de Commerce et d'Agriculture
CEDEAO : Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest
CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CRSP : Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDIC : Etude Diagnostic d'Intégration Commerciale
FBCF : Formation Brute de Capital Fixe
FIAS : Foreign Investment Advisory Service
FMI : Fonds Monétaire International
LPDA : Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDH : Lettre de Politique de Développement Humain
OMC Organisation Mondiale du Commerce
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PCM : Programme de Coopération Monétaire
PCPEA : Programme Cadre de Promotion des Exportations Agricoles
PCSDSP : Programme Cades de Soutien au Secteur Privé
PMA : Pays les Moins Avancés
PNA : Programme National d'Action
PNDH : Programme National pour le Développement Humain
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PREF : Programme de réforme Economique et Financière
SGS : Société Générale de Surveillance
SYDONIA : Système Douanier Automatisé
TCER : Taux de Change Effectif Réel
TEC : Tarif Extérieur Commun
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZMAO : Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest